

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

Séance : 2 mars 2023
Numéro : 5
Objet : Affectation du résultat

L'an deux mille vingt-trois,
Le deux mars,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Mairie de Baraqueville – 12160 BARAQUEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
13 membres présents, 8 membres représentés, 6 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Christine PRESNE, Thierry SERIN.

Membres absents : André BORIES, Anne CALMELS (excusée), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le CGCT et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Monsieur le Président rappelle que lorsque la section de fonctionnement fait apparaître un résultat positif, la collectivité peut faire le choix d'affecter tout ou partie de ce résultat en section d'investissement.

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au Budget Primitif 2022, Monsieur le Président propose aux membres du Comité de ne pas affecter de somme en réserve mais de reporter en section de fonctionnement la totalité du résultat constaté, soit 532 475.70 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	262 025,93
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	270 449,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	532 475,70
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	13 131,97
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	36 668,75
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	532 475,70
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	532 475,70
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

DECIDE de ne pas affecter le résultat de fonctionnement constaté à la section d'investissement du budget 2023,
Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20230302-20230302_5-DE
MANDATE son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
Reçu le 07/03/2023

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL